

La Communauté de communes
DES VALLÉES DE THÔNES
vous accompagne

POUR AMÉLIORER VOTRE LOGEMENT

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

HABITAT DÉGRADÉ

ADAPTATION À LA PERTE D'AUTONOMIE

ASSAINISSEMENT

BÉNÉFICIEZ D'UN
ACCOMPAGNEMENT
TECHNIQUE ET
D'AIDES FINANCIÈRES*



UN NUMÉRO UNIQUE
POUR L'AMÉLIORATION
DE L'HABITAT

04 56 19 19 19



DES AIDES DE LA CCVT ET D'AUTRES PARTENAIRES EXISTENT POUR AMÉLIORER VOTRE LOGEMENT

POUR LES PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS ET LES PROPRIÉTAIRES BAILLEURS*

Ces aides ont pour objectif d'accompagner :

- La rénovation énergétique durable et performante : travaux d'isolation, changement de chaudière ou de mode de chauffage, ventilation, en copropriétés et en maisons individuelles
- La réhabilitation des logements nécessitant des travaux importants de remise en conformité, occupés ou vacants : couverture, mise aux normes électriques, sanitaires...
- L'adaptation des logements à la perte d'autonomie : adaptation de salles de bains, installation d'un monte-escalier...
- La mise aux normes des systèmes d'assainissement non collectifs

*Aides soumises à conditions de ressources et/ou des loyer fixées par l'Anah

UN ACCOMPAGNEMENT GRATUIT POUR VOUS GUIDER DANS VOTRE PROJET

POUR TOUS

ÉTAPE 1

Informations personnalisées sur les travaux et les aides financières mobilisables.



ÉTAPE 2

Si le projet le nécessite, rencontre avec un conseiller et/ou visite gratuite du logement ou de l'immeuble par un technicien.

SI ÉLIGIBLE

ÉTAPE 3

Aide à la définition du programme de travaux et du plan de financement optimisé.



ÉTAPE 4

Constitution et dépôt des dossiers administratifs et des demandes de subventions en lien avec les partenaires de l'opération jusqu'au solde du dossier.

CONTACTEZ LE NUMÉRO UNIQUE
POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

04 56 19 19 19

! Pour tous les projets,
le début des travaux
s'effectue suite à l'accord
de l'ensemble des
financeurs !

